



## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée Claudia Baril, directrice générale associée de la municipalité de Sainte-Marthe :

**QUE** le conseil de la municipalité de Sainte-Marthe a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 11 novembre 2025, les règlements suivants :

- Règlement sur le plan d'urbanisme numéro 229,
- Règlement de zonage numéro 230,
- Règlement de lotissement numéro 231,
- Règlement de construction numéro 232,
- Règlement sur les permis et certificats numéro 233,
- Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 234,
- Règlement sur les dérogations mineures numéro 235,

**QUE** les susdits règlements sont entrés en vigueur le 12 janvier 2026, date de délivrance des certificats de conformité de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

**QUE** lesdits règlements peuvent être consultés à la mairie de Sainte-Marthe ainsi que sur le site internet [sainte-marthe.ca](http://sainte-marthe.ca).

**DONNÉ** à Sainte-Marthe, ce quatorzième jour du mois de janvier 2026.

Claudia Baril  
Directrice Générale associée